

CONDITIONS GENERALES DE PRESTATIONS DE SERVICES

Applicables au 1^{er} janvier 2018 et modifiables sans préavis

Article 1 – Définitions

On entend par « HUET Informatique » : GPC – SARL – 6, Place Barthal – 46100 FIGEAC – SIRET : 429 221 633 000 36 R.C.S. CAHORS.

On entend par « Client » la personne bénéficiaire des Prestations de HUET Informatique et celui qui paye les Prestations.

On entend par « Prestations » les services de dépannage assurés par HUET Informatique auprès du Client.

On entend par « Pannes », les problèmes de fonctionnement des équipements appartenant au Client.

On entend par « Données », les documents, photos, musique et vidéos présents sur le matériel du client.

Article 2 – Objet

HUET Informatique intervient sur demande expresse du Client qui reconnaît avoir déposé l'ensemble des équipements indiqués sur la fiche de dépôt.

Article 3 – Contenu des Prestations

Les Prestations atelier HUET Informatique sont destinées à diagnostiquer et réparer dans la limite de ses moyens techniques et humains les Pannes des équipements déposés par le Client, compte tenu des éléments communiqués par lui.

Article 4 – Définition des prestations

Diagnostic et devis : Le diagnostic et le devis sont communiqués au client sous forme d'un SMS ou tél. dans un délai de 48h. Délai susceptible de modification en fonction de la charge de travail, sans qu'il ne puisse être réclamé une quelconque compensation de quelque nature que soit.

Optimisation : action ou ensemble d'actions permettant d'améliorer le fonctionnement de l'équipement, excepté désinfection.

Désinfection : action ou ensemble d'actions permettant de supprimer les sources d'infections de l'équipement.

Réinstallation sans récupération de données : Suppression de l'ensemble des éléments contenus sur le disque dur (formatage), réinstallation du système d'exploitation.

Pour PC : installation des logiciels suivants (VLC, Acrobat Reader, suite bureautique (open Office ou Microsoft office*), antivirus (Microsoft defender ou autre*), 7zip, google chrome. Cette liste est susceptible de modifications sans préavis.

Pour Mac : installation Microsoft office*.

Sont exclus de la prestation : La personnalisation (fond d'écran, raccourcis, etc...), l'installation d'une imprimante ou autres périphériques, tous logiciels non cités dans la liste ci-dessus. Ces paramètres pourront faire l'objet d'une intervention payante à domicile si le CLIENT le souhaite.

Réinstallation avec récupération de données : même définition que la réinstallation simple, s'y ajoute le transfert des Données récupérées au préalable.

Mise en fonction d'un nouvel ordinateur PC avec récupération de données : Installation des logiciels suivants (VLC, acrobat reader, suite bureautique (open office ou Microsoft office*), antivirus (Microsoft Defender ou autre*), 7zip, google chrome. Cette liste est susceptible de modifications sans préavis. Transfert des Données récupérées au préalable.

Sont exclus de la prestation : La personnalisation (fond d'écran, raccourcis, etc...), l'installation d'une imprimante ou autres périphériques, tous logiciels non cités dans la liste ci-dessus. Ces paramètres pourront faire l'objet d'une intervention payante à domicile si le CLIENT le souhaite.

Récupération de données : Copie de données vers un support externe fourni par le client ou vendu par HUET Informatique.

Sans garantie d'intégralité des données en cas de support d'origine endommagé.

** le client est dans l'obligation de nous fournir la clef de licence officielle qu'il aura acquise préalablement.*

Article 4 – Limite des Prestations

HUET Informatique ne pourra assurer ses prestations : si l'état du matériel est à ce point défectueux que ledit matériel ne pourra supporter le travail effectué et cela dans le cadre de son diagnostic ou de sa réparation ; si le client ne fournit pas les éléments nécessaires à l'accomplissement de la prestation.

Article 5 – Exclusions

HUET Informatique se réserve le droit d'exclure toutes réparations ou interventions hors de son champ de compétences.

Article 6 – Nos Obligations

HUET Informatique s'engage à fournir les moyens humains nécessaires à l'accomplissement des Prestations définies à l'article 3 telles que mentionnées ci-dessus dans les présentes Conditions Générales.

Clause de confidentialité : HUET Informatique s'engage à ne pas divulguer, sous quelque forme que cela soit, les informations contenues sur le matériel du déposant.

Exonération de responsabilités : Le Client est informé que l'intervention peut entraîner une rupture de la garantie du constructeur et/ou du distributeur et/ou du fournisseur auprès duquel le Client a acquis ses équipements et à laquelle ne se substitue en aucun cas une garantie de HUET Informatique.

Si lors de l'exécution de la prestation, le matériel du Client venait à cesser de fonctionner, en aucun cas HUET Informatique ne peut être tenu responsable des dommages directs et/ou indirects, matériels ou immatériels.

Article 7 – Garantie

Le matériel vendu par HUET Informatique bénéficie de la garantie constructeur d'un an. La garantie contractuelle commerciale couvre la ou les pièces détachées changées lors de la réparation. Il n'y aura aucune garantie de la part de HUET Informatique en cas de modification du matériel, accident ou choc, détérioration volontaire, dégâts causés par des liquides, le feu, l'humidité, la foudre ou des surtensions. Il n'y aura aucune garantie en cas d'utilisation anormale.

HUET Informatique ne pourra pas être tenu responsable des délais de remplacement de la pièce qui sont ceux imposés par le constructeur, auquel s'ajouteraient des délais d'exécution de prestation de HUET Informatique.

Article 8 – Obligations du Client

Le Client s'engage à tenir à la disposition de HUET Informatique l'ensemble de la documentation technique remis par les fabricants et/ou distributeurs et/ou fournisseurs notamment les supports numériques d'installation (CD-ROM, Disquette, DVD Rom...), les numéros de licences, les codes d'identification des différents fournisseurs potentiels et doit tenter de reconstituer l'historique de l'apparition de la panne.

Le client s'engage à venir récupérer le matériel déposé dans un délai d'un mois maximum après le dépôt. En l'absence de récupération sous ce délai, le client accepte, sans aucune condition de réclamation ou de compensation d'aucune sorte, que son matériel soit recyclé et/ou détruit.

Article 9 – Tarifs :

Les tarifs des Prestations s'entendent en euros toutes charges comprises.

Le devis et diagnostic sont de 36€, sauf en cas de démontage particulièrement complexe. Dans ce cas, des frais de 55 € seront demandés au client. Son accord lui sera demandé au préalable.

Les tarifs sont communiqués au Client lors de la présentation orale du devis et validés d'un commun accord entre le Client et HUET Informatique. Les tarifs communiqués au Client sont ceux en vigueur à la date d'élaboration du devis. La durée de validité du devis est de 15 jours après communication au client.

Article 10 – Règlement des Prestations :

Le tarif à payer est celui qui a été validé d'un commun accord entre le Client et HUET Informatique. Le règlement par le Client est fait en globalité immédiatement lors de la récupération de son matériel, une facture lui sera remise. En absence de règlement, le matériel ne pourra pas être rendu au client.

HUET Informatique s'engage, en cas de surcoût imprévisible durant la Prestation, à en aviser le Client qui peut alors décider d'interrompre la Prestation.

Les tarifs des Prestations et des Produits sont modifiables sans préavis.

Article 11 – Assurances et Responsabilités

HUET Informatique déclare être assuré en Responsabilité Civile Professionnelle (corporel, matériel et immatériel) pour les dommages qui pourraient être occasionnés sur le matériel du client, à l'exclusion d'un dommage engendré par un défaut sur l'équipement déposé par le Client.

Article 12 – Informatique et Libertés

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable uniquement par courrier auprès de HUET Informatique – 6, Place Barthal – 46100 FIGEAC.

Article 13 – Loi applicable :

De convention expresse, le présent contrat est gouverné par le Droit français. Ces termes et conditions ne doivent pas être interprétés comme limitant les droits statutaires du Client en tant que consommateur.

Article 14 – Tribunal compétent :

En cas d'échec d'une procédure amiable, tout litige découlant des présentes Conditions Générales est de la compétence de la juridiction du tribunal de proximité.